

Image not found or type unknown



Peut-on mettre en demeure un client sans avoir de contrat signé ?

Par **juliedel**, le **30/03/2019** à **14:00**

Bonjour,

Mon agence de communication travaille pour une entreprise. Nous leur faisons toute la communication. Ils nous ont toujours payé jusqu'à aujourd'hui. Le soucis c'est qu'il n'y a pas de contrat signé entre nous. On ne nous a jamais retourné la proposition commerciale.

Je me demande si on peut tout de même le?galement obtenir le re?glement de ses factures impaye?es, sans forcément engagé de procès. Et est-ce que c'est sans risque si nous refusons de?sormais d'exe?cuter ses prestations ? Et est-ce que nous pouvons faire une mise en demeure ?

Bonne journée